



**R. P.N. du 18 décembre 2012 :**

**SALAIRES 2013 :**

**En 2011 et 2012, la Politique COMEXiale se résumait au**

**MAINTIEN DU TRIPLE A et pas que bancaire...**

**Amateurisme Autisme Austérité**

**Pour 2013 et après la perte de deux A...**

**Les salaires vus par la Tutelle...**

**ANNEE 2013 :**

Le Comex est bien conscient des efforts fait par les salariés depuis de nombreuses années et voudrait bien donner, mais ne sent pas la Tutelle prête à valider, une augmentation de la valeur du point !!!!!!!!!!!!!

Aussitôt qu'il sentira un début de feu vert.....promis.....il foncera !!!!!!!

Au vu du contexte actuel, il est proposé de porter la réflexion sur une refonte de l'accord de 2004, portant sur la politique de rémunération des emplois, avec notamment une négociation sur la plage d'expérience et le déblocage des 50 points de la dite plage.

Pour la CFTC, la situation en matière de rémunération doit nécessairement évoluer.

Les taux de réalisation budgétaire se situent entre 94 et 98%, laissant des marges de manœuvre considérables (prime de rattrapage, utilisation des budgets non consommés pour des mesures globales ou ciblées,...) même encore pour 2012.

**Pour la CFTC, le compte n'y est pas.**



Nous ne sommes pas opposés à la renégociation du protocole de 2004, qui a très vite montré des lacunes qui n'ont fait que s'amplifier avec le temps, mais pour la CFTC il s'agit d'une autre négociation et le problème de la revalorisation de la valeur du point reste toujours d'actualité.

En ce qui concerne d'éventuelles négociations, la CFTC souhaite avoir une plus grande lisibilité sur les objectifs affichés et elle rappelle ses positions qui ont été remises à l'Ucanss (cf. la déclaration du 18 décembre disponible sur le site fédéral).

Une intersyndicale réunissant l'ensemble des organisations syndicales a eu lieu après la RPN.

Une forte mobilisation semble maintenant nécessaire.

Nous vous tiendrons informés de la suite qui sera donnée, mais d'ores et déjà, la CFTC juge, certes, qu'un premier pas a été fait par l'employeur, mais les attentes des salariés demeurent.

Le passé nous a démontré qu'en matière de recul sur des positions pourtant fortement affichées, l'employeur savait faire, et que de toute manière la tutelle est bien le décideur final (cf. la misérable revalorisation des tickets restaurant refusée...).

**En attendant, l'année 2013 semble de nouveau, encore, bien mal engagée.**

**Pour la CFTC, il est hors de question que les salariés de l'institution soient encore lésés.**